

ANNEXE 1
DEMANDE DE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE
Année scolaire 2023-2024

**DOCUMENT A RETOURNER A L'IEU DONT VOUS RELEVEZ
LE VENDREDI 24 FÉVRIER 2023 AU PLUS TARD**

Je soussigné(e),

Nom d'usage :	
Nom de naissance :	
Prénom :	
Date de naissance :	
Grade :	AGS au 01/09/2022 : _____ A _____ M _____ J
Courriel :	_____@ac-bordeaux.fr
Circonscription :	
Diplôme le plus élevé obtenu :	
Date d'obtention :	
Organisme de délivrance :	

Division 1^{er} degré

Affaire suivie par :
Alice GUERRI
Aimée MAURY

Tél : 05 59 82 22 00
Mél: ce.dsden64-formation@
ac-bordeaux.fr

2, place d'Espagne
64038 Pau Cedex

Sollicite un congé de formation professionnelle en application du décret n°2007-1470 du 15
octobre 2007 pour suivre la formation suivante :

Désignation de la formation :	
Date de début du congé sollicité :	_____ / _____ / _____
Date de fin du congé sollicité :	_____ / _____ / _____
Nombre de mois sollicités :	_____
Organisme responsable :	
Adresse personnelle au cours du congé de formation :	
Téléphone personnel :	
Adresse électronique :	

Avez-vous déjà demandé un congé de formation professionnelle les années précédentes ?

oui

non

Si oui, combien de fois : _____

Pour quelle(s) année(s) scolaire(s) – A justifier en joignant la (les) décision(s) :

Avez-vous déjà obtenu un congé formation rémunéré les années précédentes ?

oui

non

Si oui, précisez les dates - A justifier en joignant la (les) décision(s) :

Aucune période ne sera prise en compte sans copie d'un arrêté ou notification de l'administration

La durée obtenue :

Projet professionnel à préciser (joindre une lettre de motivation circonstanciée) :

A _____, le _____

Signature de l'enseignant :

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Avis de l'inspecteur chargé de circonscription

Favorable

Défavorable

Motivation de l'avis :

Date et signature

L'IEN transmettra ce dossier à la direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques – Division 1^{er} degré, le **MERCREDI 1^{ER} MARS 2023 au plus tard.**